



L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur André PHILIPOT, Maire sortant, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier PETITPAS, doyen d'âge .

<b>Date de Convocation</b>	16/03/2026
<b>Date d'Affichage</b>	16/03/2026
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>15</b>
Présents	14
<b>Votants</b>	<b>15</b>

#### Étaient présents :

Mr Rémi BALLUAIS, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Yann SUIRE, Mme Chantal BLANCHARD, Mr Anthony PRUNIER, Mme Sylvie TOUCHARD, Mr Jean-Christophe HARDY, Mme Elise BODIN, Mr Patrice MOUTEL, Mme Céline GROUSSARD, Mr David LETOURNEUR, Mme Catherine LEBORGNE.

#### Absents :

Mr Clément BUET donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme Chantal BLANCHARD.

N°066-2026

### Création du nombre d'adjoint(e)s

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Laignelet étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

#### Le conseil municipal, décide, par :

- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,
  
- **DE FIXER** à 3 le nombre d'adjoints au maire et de 3 conseillers délégués
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le